ARRITTI

nu 2828 da l'8 à u 14 di ferraghju di u 2024

58a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Auropa

p. 6-7

Euskadi, Catalunya è Corsica, inseme pè u drittu à l'autoderminazione

Les 120 hectares de « l'île aux milliardaires » de l'extrême sud de la Corse sont depuis un demi-siècle le lieu des dérives les plus graves de la société corse. La volonté de l'Assemblée de Corse, en préemptant un terrain de 3,3 hectares promis à une urbanisation spéculativo-mafieuse, était de stopper net ces dérives. Le projet a été en effet bloqué, mais cela ne va pas sans provoquer des attaques féroces. Avec, comme « idiots utiles » pour relayer ces attaques, la Chambre Régionale des Comptes et le « Canard Enchaîné ». Da leghje p.3

Les boules puantes de Cavallu

Michelle O"Neill, tête de liste Sinn Fein

p.10

Première présidente républicaine pour l'Irlande du Nord

Européennes du 9 juin 2024

p. 8

Liste commune pour le Parti Radical de Gauche et Régions Peuples Solidaires

L'associ danu forza à e nostre lotte

L'associ fàcenu cresce e nostre lotte. Arritti hà apertu quì una nova rubrica per salutà u so impegnu è prisentali à i so lettori. Sta settimana, parlemu di Le Garde, creatu in Aiacciu.

Le Garde

Le Garde hè unu di i più vechji associ di difesa di l'ambiente corsi. S'ellu ùn hè u più vechju. Hè statu creatu in u 1973 in Aiacciu ma scumbatte nant'à tutti i terreni di a lotta per l'ambiente. È ci hè di chè fà!
Le Garde hè à l'imàgine di a so presidente è purtavoce, Muriel Secondy, è a so azzione, dice u so situ, *« porta l'impegnu pùblicu di citatini corsi à favore di a difesa di l'ambiente. Hè un associu assai attaccatu à e rilazioni curtese, rispettose è custruttive cù tutti i servizii ch'elli sìanu di u Statu o raprisentendu eletti ».*

Le Garde hè membre di parechji urganìsimi induv'ellu prova à fassi sente: Cunsigliu ecunòmicu suciale, culturale et ambientale di Corsica (CESEC), Cunsigliu dipartimentale di l'ambiente è i rìsichi sanitarii è tecnulògichi di Corsica Suttana, Qualitair Corse. Partecipeghja dinù à u travagliu d'elaburazione di i piani di prutezzione di l'atmosferu, di u Docob Natura 2000 in mare, in u golfu d'Aiacciu, di u pianu di gestione di i rìsichi maiò di a Cumunità d'agglumerazione di u paese aiaccinu, di i piani di prevenzione di rìsicu d'inundazione in Aiacciu. S'impegna pè a qualità di l'aria, di l'acqua, di l'ambiente in generale, di a difesa di a biodiversità, di e règule d'urbanìsimu. Scumbatte contr'à tutte e pulluzioni, in i settori di i lozzi, di l'energìa, di i trasporti marìttimi, di u turìsimu. Porta a so azzione sin'à u Tribunale s'ellu ci hè bisognu. Per un dettu, dice torna u so situ, *« hè un azzione di Le Garde ch'hà permessu di salvà l'hélix ceratina à u Ricantu »*, una spècia di lumaca endèmica di Corsica cù a so prutezzione da u Cunservatoriu di u Liturale.
Hè torna un azzione di Le Garde ch'hè stata cundutta *« contr'à un prugettu di custruzzione di 14 villas à u Capitellu in Purtichju ».* Un bellu successu purtatu sin'à a Corte Amministrativa di Marseglia u 24 di maghju 2017. U prugettu si vulìa rializà nant'à un spaziu rimarchèvule, una Zona d'interessu eculògicu, funesticu è floristicu di prima trinca (Znieff 1) cù a presenza di vispaghji è orchidee prutette.
Le Garde s'impegna suvente in sulidarità cù d'altri associ di difesa di l'ambiente, pè u più U Levante, cum'è pocu fà contr'à u prugettu in *Saparella* chì li costa d'esse imbruttitu da una campagna bugiarda è indegna nant'à i retali suciali.
Hè membre di a Cuurdinazione *Corsica Pulita* chì scumbatte contr'à u pianu di trattamentu di i lozzi in Corsica. Sustene *Tavignanu Vivu* contr'à u prugettu di Ghjuncaghju. Scumbatte contr'à a pulluzione di i battelli di crucere.

I so membri sò tutti benevulenti è li costa in soldu, tempu è tranquillità u so impegnu. L'associu ùn tocca suvvenzioni è campa di u solu sustegnu militente. Si definisce cum'è *« un associu eticu »*, rispettosu di e règule, è rettu da una *« direzzione cullegiale ».* ■

Per sustènelu: https://le-garde.fr/adherer-au-garde

Accapu di a reddazzione

SOS Mediterràniu

Hè u nome d'un associu di benevulenti è di i so battelli chì fràncanu i mari da u primu di ghjennaghju à u 31 di dicembre di l'annata, dapoi avà quasi 10 anni. Creatu in u 2015 da citatini, sempliciamente umani ch'ùn pudìanu più suppurtà di vede more a ghjente in Mediterràniu, disprezzati è abbandunati à a so sorte. U scopu di SOS Mediterràniu hè di porghje sustegnu è di trattà cù dignità, senza discriminazione, ogni persona in perìculu, in u rispettu di u drittu marìttimu internaziunale. Un associu umanitariu indipendente, fundatu pè u rispettu di l'omu è di a so dignità, qualesìa a so naziunalità è a so urìgine, suciale, religiosa, pulìtica o ètnica. *« Salvà, prutege, testimugnà »* eccu e missioni ch'ellu s'hè datu SOS Mediterràniu. Succorre a ghjente in perìculu. Prutege ste personi sin'à ch'elle scàlinu in un locu sicuru. Aspettendu, curali, stalli à sente, pòrghjeli amore è aiutu. Testimugnà infine di sta crisa umanitaria insuppurtèvule in Mediterràniu è dà a parulla à sta corcia ghjente.
Ogni annu, sò millaie chì mòrenu cusì, pruvendu à francà u Mediterràniu per fughje e viulenze di u so paese, in Libbìa o in altrò. Imbàrcanu nant'à battelli di sfurtuna, pronti à piglià tutti i rìsichi. *« Preferìa à more in mare piuttostu chè di stà un ghjornu di più in Libbìa »* conta Wilfried, un aiutatu. *« In Libbìa sò statu vendutu duie volte »* dice un antru, chjamatu Samy. *« Vogliu campà per studià è salvà ghjente »* dice torna Esther...
SOS Mediterràniu esiste in Francia, Allemagna, Italia, Svizzera. S'hè cumpratu dui battelli per andà à u succorsu di i disgraziati: l'*Ocean Viking* è l'*Aquarius*. Ma pàtenu tutti i tràmpali è e difficultà ghjurìdiche è pulìtiche chì troppu spessu li sò chjosi i porti. Suvente sò messi in detenzione amministrativa i battelli. Di ghjennaghju, l'*Ocean Viking* hè statu ritenutu 20 ghjorni in u portu di Bari. In 2023, ci sò state 16 detenzioni amministrative, blucchendu i battelli 320 ghjorni à u tutale. L'*Ocean Viking* hà puru succorsu 71 personi u 2 di ferraghju à u largu di a Libbìa. Hè statu autorizatu à sbarcale in u portu di Livourne à più di 1100 chilòmetri di u locu di u salvamente. Sti porti alluntanati chì li sò imposti vàlenu un annata di navigazione è ste decisioni pèsanu quasi dui anni d'operazioni perse, induve i battelli sò mantenuti luntani da i lochi di perìculu, è impediti di salvà vite...
SOS Mediterràniu dinunzia sta negazione d'umanità, ma ferma più chè mai mubilizatu per salvà a ghjente è òffreli à bordu un pocu di st'umanità chì li hè ricusata. *« Dopu à tutti i ghjorni di suffrenze ch'elli anu campatu, sti ghjorni à bordu raprisèntanu un veru ritornu à a vita »* spieca SOS Mediterràniu. Hè tutta una logìstica da mette in ballu, in un spaziu strettu cù mezi limitati, ma *« cù i gesti di u cutidianu, a squadra di SOS Mediterràniu face tuttu ciò ch'hè pussìbule per guarantisce un accolta degna à ste personi in u bisognu ».* Un bagnu, lavassi i denti, vèstesi d'una maglietta pulita, tagliassi i capelli, ghjucà cù elli, o stà à sente a so stòria... hè un prò tamantu per elli. *« Esse testimogni di a trasfurmazione prugressiva di sta ghjente spaventata è traumatizata, u sguardu persu, sin'à ch'elle divèntinu personi carche di vita, hè strasurdinariu »* dice torna SOS Mediterràniu. Un associu chì face un travagliu magnìficu è merita u nostru sustegnu:
https://don.sosmediterranee.org/arya/~mon-don ■
Fabiana Giovannini.

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Les boules puantes de Cavallu

Les 120 hectares de « l'île aux milliardaires » de l'extrême sud de la Corse sont depuis un demi-siècle le lieu des dérives les plus graves de la société corse. La volonté de l'Assemblée de Corse, en préemptant un terrain de 3,3 hectares promis à une urbanisation spéculativo-mafieuse, était de stopper net ces dérives. Le projet a été en effet bloqué, mais cela ne va pas sans provoquer des attaques féroces. Avec, comme « idiots utiles » pour relayer ces attaques, la Chambre Régionale des Comptes et le *Canard Enchaîné*.

Quand la transaction prévue sur ce terrain au cœur de l'île de Cavallo est portée à connaissance de l'Assemblée de Corse en 2018, celle-ci est consultée par le notaire sur l'exercice, ou non, de son droit de préemption. Vendeur : la fameuse « CODIL » qui en 50 ans est passée par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel affairiste et mafieux. Acquéreur : Anthony Perrino, promoteur immobilier régulièrement cité par les médias et la justice dans les affaires en lien avec la bande mafieuse du Petit Bar. Enjeu : une grande parcelle limitrophe des villas existantes, classée alors « zone constructible » par le Plan d'Occupation des Sols de la commune de Bonifaziu, pour un projet de 40 villas nouvelles commercialisées à des prix « pour milliardaires ».

Et, au détour des centaines de millions brassés par cette spéculation immobilière, de potentielles marges colossales pour le blanchiment ou le détournement de fonds suspects.

Par sa décision, l'Assemblée de Corse a bloqué le projet qui, sans cette décision heureuse, se développerait aujourd'hui. La parcelle sera rendue à l'espace naturel, et ouvert au public contrairement aux lotissements des milliardaires, parmi lesquels certains mafieux italiens grenouillent régulièrement. L'Assemblée de Corse attend patiemment 2026 pour cela, date d'expiration d'un bail courant entre la CODIL, ancien propriétaire, et un restaurant, la Ferme, géré par un familier de la bande du Petit Bar. Ce restaurant a été fait sans permis de construire. La paillote des années 70 est devenu restaurant en dur de plusieurs centaines de m², mais, faute d'existence légale, il ne figure pas sur l'acte de vente. Mais, en 2019, la préfète Josiane Chevalier a accepté sa régularisation alors que la volonté exprimée par les élus de la Corse est de le fermer à l'expiration du bail ! On se demande où sont les complicités que le Canard Enchaîné s'enorgueillit de dénoncer !

Mais la volonté politique de la Collectivité de Corse reste la même : rendre ce terrain à l'espace naturel et à la fréquentation du public. D'où la décision de ne pas percevoir le loyer autrefois accordé à la CODIL, de façon à consolider la volonté de ne pas renouveler le bail d'un établissement construit illégalement, même si l'État en a accepté la régularisation a posteriori à la demande de propriétaires figurant sur les fichiers du grand banditisme.

Face à ces enjeux le procès des accusateurs du président de l'Exécutif sont désarmants de mauvaise foi. Le prix d'achat de 60 € le m² pour un terrain constructible, validé par l'estimation du service des Domaines qui se situait dans une fourchette entre 60 et 90 euros le m², est comparé par la Cour Régionale des Comptes à celui ayant cours pour des espaces littoraux inconstructibles, 2 €/m². Et la non perception du loyer du bail passé par la CODIL est qualifiée par le Canard Enchaîné de « pourliche » laissé au Petit Bar. Bref du « grand art » en matière de désinformation ! Et, accessoirement, l'opprobre « d'ami des mafieux » insinuée pour celui qui, précisément, s'est mis en travers d'une opération mafieuse !

Mettre le fer dans l'abcès mafieux et affairiste de l'île de Cavallu est un impératif politique. Car Cavallu est un condensé des dérives auxquelles la Corse est promise.

Au départ, à la fin des années 60, un magnat des nuits parisiennes Jean Castel en a fait l'acquisition pour ses amis de la haute société. Au départ donc un de ces projets « intégrés à l'environnement » selon les nouveaux canons de l'urbanisation du littoral type Mòrtuli. Puis à la fin des années 70, il a vendu et les acquéreurs suivants, pour beaucoup venus d'Italie à travers des SCI localisées dans des paradis fiscaux, ont commencer à densifier, à faire un port de plaisance, un hôtel restaurant « des pêcheurs ». Les envolées lyriques qui avaient accompagné Jean Castel à son arrivée, y compris au plus haut niveau de l'État lors de la création du Parc Marin de Bonifaziu sur les autres îles de l'archipel, se sont alors enfin tues. Puis les mafieux se sont infiltrés au point de porter à la tête de la CODIL Lillo Lauricella, mafieux sicilien notoire, à qui l'on doit beaucoup de l'ambiance délétère qui a conduit à la guerre entre nationalistes des années 90. Après avoir quitté la Corse, il mourra sous les balles des tueurs d'une mafia concurrente au Venezuela.

Remettre de la puissance publique corse au cœur de cet espace dévoyé est la priorité politique que l'Assemblée de Corse a décidé à l'unanimité. La mairie de Bonifaziu a emboîté le pas en décidant la gestion en régie publique du port de plaisance. Dans leur myopie procédurière les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes ont étalé leur incompétence notoire. Et, poursuivant son hostilité envers les nationalistes corses, le *Canard Enchaîné* a embrayé et accéléré de plus belle.

Au moment où se mobilisent les forces qui veulent barrer la route à l'autonomie de la Corse, ce jeu de boules puantes n'est probablement pas innocent. ■

Conférence de presse Femu a Corsica / Fà Pòpulu Inseme

Les forces obscures n'ont pas capitulé Autunumìa è suluzione pulìtica più chè mai !

L'enchaînement des attaques récentes contre le processus devant conduire à l'autonomie de la Corse ne doit rien au hasard. Il fallait lui répondre de façon spectaculaire et puissante. C'est ce que Femu a Corsica a réussi à faire dès ce lundi 5 février, en rassemblant de très nombreux militants et élus pour une conférence de presse qui s'est tenue à Bastia. *« Le processus engagé le 16 mars 2022, au lendemain de l'assassinat d'Yvan Colonna et des manifestations qui ont soulevé la Corse, entre dans sa phase conclusive »* : rassemblant 200 personnes, Femu a Corsica et son groupe à l'Assemblée de Corse, Fà Pòpulu Inseme, ont appelé à la responsabilisation afin de *« tourner la page de 50 ans de conflit, et d'inscrire la Corse et son peuple dans une trajectoire irréversible d'émancipation et de paix »*. Extraits.

Rappelant avec inquiétude le contexte de tensions, Femu a Corsica et Fà Pòpulu Inseme réaffirment *« leur rejet des manœuvres de déstabilisation »*, et leur soutien au Président du Conseil exécutif, *« mis en cause de façon scandaleuse et barbouzarde dans le cadre de l'affaire de Cavaddu »* (lire notre éditorial).
Ils réaffirment *« leur volonté de réussir le processus en cours, à travers un accord politique le plus large possible, construit dans le respect de la délibération du 5 juillet 2023 votée à une très large majorité par l'Assemblée de Corse »*.
Ils appellent à *« l'esprit de responsabilité, à Paris comme en Corse, et invitent l'ensemble des forces politiques, associatives et syndicales à se mobiliser pour désamorcer les logiques de conflit, faire prévaloir la logique de dialogue, et permettre la réussite du processus en cours entre la Corse et l'État »*.

Concernant Cavallu, ils dénoncent l'article *« aussi mensonger que scandaleux »* paru dans le *Canard Enchaîné*, rappelant *« que cette préemption a conduit à rendre la Collectivité de Corse propriétaire de la parcelle, pour le prix estimé par le service des Domaines, au lieu et place d'un promoteur immobilier. Et que cette préemption a donc eu pour principale conséquence d'interdire une opération de spéculation immobilière visant à la construction d'un complexe hôtelier composé de 12 villas de luxe, pour y substituer une opération d'aménagement et de protection du site, ainsi rendu inconstructible, par la puissance publique ».*
« Écrire ou laisser penser que la préemption serait intervenue au profit « du grand banditisme » est donc un mensonge éhonté, une crapulerie, et une opération barbouzarde ».
Les militants rappellent que cette préemption *« sur l'île de Cavaddu, bastion historique du non-droit, de la spéculation et de la dépossession, procède d'une délibération de l'Assemblée de Corse en date du 25 octobre 2018. Cette décision démocratique des institutions de la Corse traduit la volonté politique inébranlable de la puissance publique corse de prendre pied sur cette île qui concentra durant des décennies tous les phénomènes que nous combattons : les forces de l'argent, de la prédation et de la criminalité, les mécanismes de l'exclusion, les sociétés écrans en Suisse et aux îles Caïmans, les transactions occultes, les atteintes au droit et à l'environnement, le tout avec le silence complice des autorités étatiques ».*

La venue du ministre de l'Intérieur, prévue les 7 et 8 février, devait être une étape importante *« rapprochant de l'issue positive du processus, dans le cadre du calendrier convenu entre la Corse et Paris, et devant conduire à un vote de l'Assemblée nationale et du Sénat sur la révision constitutionnelle concernant la Corse avant le mois de mai 2024 ».*
Le report de ce voyage pour des raisons de *« contexte »* et selon les termes du communiqué du ministère de l'Intérieur *« aussi motivé par le travail incomplet des élus de Corse sur la copie commune qu'ils doivent présenter »* amènent le commentaire suivant de Femu a Corsica et Fà Pòpulu Inseme :
« La seule voie valable pour la Corse est celle de la démocratie, le retour à la violence clandestine ne peut pas constituer une réponse aux graves problèmes que connaît la Corse : le seul chemin valable est celui d'une solution politique, tenant compte de la volonté majoritaire des Corses telle qu'exprimée très massivement en 2015, 2017, et 2021.
Pour autant, l'interpellation, dans des conditions inacceptables (porte arrachée à l'explosif, domiciles et jouets d'enfants délibérément détruits), de deux militants nationalistes, suivie de leur mise en examen par les services de « l'antiterrorisme » à Paris, sont de nature à nourrir des cycles qui ne peuvent que nous conduire à l'impasse.
Ces mécanismes répressifs, inacceptables dans leur principe comme dans leur forme, sont totalement anachroniques au moment où les Corses aspirent à une solution politique globale, à l'autonomie et à la paix.

(...) La question des prisonniers, anciens prisonniers et recherchés, a toujours été intégrée dans tous les processus de paix à travers le monde, y compris dans les périodes de négociations politiques au cours l'histoire contemporaine de la Corse. De même, concernant l'action symbolique menée par un mouvement indépendantiste contre la résidence secondaire du ministre de la Justice, force est de constater qu'elle n'aurait jamais eu lieu si le Gouvernement avait commencé à traiter la question du Fijait, et des amendes et dommages-intérêts pesant sur les anciens prisonniers politiques et participants aux manifestations liées à l'assassinat d'Yvan Colonna, comme il s'y est engagé dans le cadre du processus.
(...) Nous répétons que le processus en cours doit intégrer et permettre de régler cette problématique dans toutes ses dimensions (retour à la liberté, condamnations pécuniaires, FIJAIT, logique d'apaisement en direction des jeunes ayant participé aux manifestations du printemps dernier), conformément à la délibération de l'Assemblée de Corse, adoptée à l'unanimité, le 27 octobre 2022.»

Sur le contenu de l'accord politique à trouver et à faire valider dans le cadre de la révision constitutionnelle
«L'accord à trouver doit se discuter dans la transparence, en impliquant l'ensemble des élus et des forces vives de l'île. Il doit respecter la logique démocratique et institutionnelle :
a) Tenir compte de façon centrale du suffrage universel : les Corses, en 2021, ont voté à 70 % pour les listes nationalistes, et ont désigné une majorité territoriale et un Président du Conseil exécutif de Corse ;
b) Tenir compte de façon centrale de la logique des institutions de la Corse : l'Assemblée de Corse, garante, avec le Conseil exécutif de Corse, des intérêts matériels et moraux des Corses, a voté le 5 juillet 2023 la délibération «Autonomìa», à une très large majorité (73 %).
L'accord politique recherché avec les forces politiques n'ayant pas voté la délibération adoptée le 5 juillet 2023 par l'Assemblée de Corse doit donc respecter et prendre en compte ses éléments essentiels :
- la constitutionnalisation de l'existence de notre peuple, à travers sa langue, sa culture, son histoire, et son lien multiséculaire, viscéral et inaltérable à sa terre ;
- un statut d'autonomie, laissant à l'État les compétences régaliennes, et transférant progressivement à la Collectivité autonome de Corse toutes les autres compétences ;
- un pouvoir législatif, condition sine qua non de l'autonomie ;
- la priorisation de la question foncière, à travers la synergie entre toutes les mesures, en incluant un statut de résident concernant l'accession à la propriété ;
- un statut de langue officielle pour la langue corse, pilier de notre identité collective, facteur de cohésion sociale, d'intégration et d'ouverture sur le monde latin et méditerranéen, à travers l'élaboration d'un statut de la langue sur le territoire insulaire, qui permette de lui redonner toute sa place dans le système éducatif et dans la société corse de demain ;
- une autonomie fiscale, dans le cadre d'un nouveau pacte budgétaire, fiscal, et financier à conclure avec l'État, et associant les communes, intercommunalités, et territoires de Corse ;
- une organisation institutionnelle infraterritoriale décidée par la Collectivité autonome de Corse, en accord avec les communes et intercommunalités, et permettant une démocratie équilibrée et respirante, construite autour de la logique d'équité entre les territoires et les citoyens.
(...) Plus que jamais, nous croyons que sur ces bases, un accord politique large peut être conclu dans les toutes prochaines semaines. «Large» ne signifie pas «unanime» car en démocratie, l'impératif de l'unanimité n'est pas opposable».

Et Femu a Corsica et Fà Pòpulu Inseme de conclure : *«Les forces obscures n'ont pas capitulé, les manœuvres de déstabilisation ne font que commencer (...) Dans cette séquence à portée historique, face à la gravité de la situation et des enjeux, nous disons avec solennité que chacun doit à présent assumer ses responsabilités et saisir cette opportunité historique. Di pettu à issa sfida tamanta, chjamemu oghji l'insemi di i forzi pulìtichi è di i forzi vivi, in Corsica, in Francia è ancu aldilà, à u spiritu di rispunsabilità è à u sensu di l'intaressu ghjenerali è di u bè cumunu. Pà a storia, pà l'avvena, pà a Corsica, u so Populu è a so ghjuventù, Autunumia è Soluzioni pulìtica !»* ■

Umo parè

par François Joseph Negroni

Qu'en penserait Pasquale Paoli ?

Le processus vers l'Autonomie doit nous donner les outils d'un projet de société réussi et d'une construction nationale, en se traduisant par une évolution institutionnelle, mais aussi et surtout, par une émancipation philosophique et politique. Cela doit donc se traduire par une évolution institutionnelle, mais aussi et surtout, par une émancipation philosophique et politique. Au delà de l'importance d'acquérir des compétences législatives, de l'importance politique, sociale, historique et démocratique, l'Autonomie de la Corse doit servir à répondre aux problématiques des Corses, que Paris n'a jamais été en mesure de résoudre. Elle doit donc nous permettre de nous approprier les enjeux mondiaux et construire nos propres débats, sur l'immigration ou sur l'agriculture pour ne citer que ces exemples d'actualité. Sur ce dernier point, des discussions politiques doivent avoir lieu pour évoquer les spécificités qui sont propres à notre histoire, à notre culture, sur l'évolution du monde agricole, sur l'accès au foncier, sur l'autonomie alimentaire.
La conjoncture politique actuelle au niveau français, européen et mondial renforce l'idée que notre pensée, notre vision, doivent être en cohérence avec notre philosophie, nos valeurs, et ne doivent pas se laisser influencer par le populisme régnant actuellement un peu partout dans le monde. S'approprier le débat, le construire, par nous et pour nous. Il y a quelques jours, France Culture a publié une vidéo illustrant les avancées majeures du monde moderne portées par la Corse de Pasquale Paoli. Une Corse capable d'innover, d'avancer, et d'influencer l'Europe et même au delà, rappelant la création de la première Constitution moderne, le droit de vote des femmes, et inscrivant pour la première fois le droit des peuples à disposer d'eux mêmes ainsi que le droit au bonheur. Rappelons que cette Constitution a inspiré la Constitution américaine. Presque trois siècles après, le climat politique mondial ne présage rien de bon, en renvoyant parfois à des heures sombres que l'humanité ne pourrait revivre. Marx écrivait *«Les grands événements se produisent deux fois : la première fois comme une grande tragédie, la seconde fois comme une farce sordide»*. À nous d'éviter la farce. Pour cela, nous devons nous efforcer de ne pas nous laisser emporter dans les abîmes du débat politique actuel, où règne le populisme, et basé sur la recherche constante du buzz, de la petite phrase, du fait divers, et de la polarisation vers les extrêmes. Oui nous pouvons exister, réfléchir et construire la Corse de demain, sans tomber dans l'extrémisme, quel qu'il soit. En pouvant se questionner et débattre librement sur l'impact économique, social, politique, d'une augmentation de population de 100 000 habitants en 20 ans, uniquement par solde migratoire, tout en affirmant que la Corse peut et doit continuer à fabriquer des Corses. Nous sommes issus d'une pensée qui a révolutionnée l'Europe, de par son progressisme et sa modernité. À nous d'en être des dignes héritiers. ■

Parlamentu aurupeu, stu 31 di ghjennaghju

Euskadi, Catalunya è Corsica inseme per l'autoderminazione

Ne parlàvamu a settimana scorsa, stu 31 di ghjennaghju in Brussella, Père Aragonès, presidente di a Generalitat di Catalunya, Iñigo Urkullu, u Lehendakari, presidente di u Guvernu Bascu, è Gilles Simeoni, presidente di l'Esecutivu di a Cullettività di Corsica, èranu inseme, à u parlamentu aurupeu, per parlà di fronte à deputati aurupei, rispunsèvuli di partiti naziunalisti, esperti, di u drittu à l'autodeterminazione di e nazioni senza statu. Un mumentu cum'è mai omu l'averia pensatu solu cinque anni fà. A sala era compia per campà stu mumentu sulenne. Conturesu.

Le *Caucus Self Determination*[1] a été créé en 2021 par des députés européens qui défendent le droit à l'autodétermination des peuples et nations sans État d'Europe. Les députés ALE y sont pleinement partie prenante et particulièrement actifs. L'initiative d'une revendication de *« mécanisme de clarté démocratique »* espère aboutir sur un règlement européen pour régler les conflits de souveraineté au sein de l'Union, sur la base des principes et valeurs qui l'ont fondée. Il pourrait même inspirer d'autres besoins de résolution de conflits dans le monde.

La question de l'élargissement intérieur de l'Union européenne est posée depuis plusieurs années, avec le cas de l'Écosse, mais surtout, depuis la violente répression qui s'y est abattue, celui de la Catalogne, dont l'aspiration légitime et pacifique à l'indépendance est contestée par l'Espagne. Il s'agit, par des principes établis, de permettre la prise en compte de cette demande légitime de citoyens européens qui s'appuient sur les valeurs de liberté, de diversité, et de subsidiarité, qui fondent les institutions européennes. Les trois partis nationalistes[2] soutenant le processus d'autonomie de la Corse ont été conviés à cet évènement. L'occasion aussi d'organiser en marge, une réunion d'information sur les avancées de ce processus (lire en p 11).

François Alfonsi pour le *Caucus Self Determination* introduisait l'événement au nom des députés corse, basques, catalans, irlandais issus des groupes The Left, Verts-ALE et Renew, qui se sont investis ces quatre dernières années au sein du Caucus. *« Notre objectif est d'apporter une réflexion sur les processus politiques et juridiques à mettre en œuvre au niveau de l'Europe pour faire en sorte que les conflits territoriaux liés au principe du droit à l'autodétermination, puissent être appréhendés par des procédures de dialogue, de compromis et de respect du fait démocratique ».*

Des experts universitaires ont été sollicités pour en *« proposer une traduction rigoureuse à travers un projet de règlement européen juridiquement solide »* a dit l'eurodéputé de la Corse.

« Le Parlement européen est garant de la liberté de tous les citoyens européens. Le droit à l'autodétermination reconnu dans de nombreux textes internationaux doit pouvoir se déployer en toute liberté pour tout peuple européen » a surenchéri Jordi Solé, vice-président du groupe ALE, dénonçant la violation par l'Espagne des *« valeurs de pluralisme, de liberté, de respect des minorités qui doivent pouvoir s'exercer pour les citoyens catalans de manière apaisée ».*

Pour le basque de Bildu, Pernando Barrena, ancien eurodéputé membre du Caucus, il s'agit de *« trouver la voie sur le plan juridique et politique pour résoudre les différends territoriaux de façon pacifique, en nous basant sur les principes démocratiques et un engagement européen clair qui renforce l'un des piliers de l'Union européenne : la paix ».*

Différents experts étudiant la résolution de conflits en Europe ont travaillé sur les mécanismes politiques, juridiques et techniques qui pourraient garantir cette *« clarté démocratique »*. Les Traités protègent les citoyens européens qui doivent pouvoir compter sur l'UE. *« Il doit y avoir des procédures définies internes à l'UE. Il faut sélectionner l'instrument juridique idoine pour cela »* a expliqué Elisenda Casenas pour le groupe d'experts du Caucus.

Elle cite le cas du Brexit où des citoyens ont perdu leurs droits contre leur volonté. Le Caucus s'est attelé à ce travail d'identification et de définition des droits, avant de s'attaquer à la modification des traités, *« la base c'est la non-discrimination du fait de la nationalité ».*

Pour Marc Sanjaumé du groupe d'experts : *« Ces aspirations considérées comme des « questions nationales » ont des conséquences internationales. L'idée est de trouver une façon de règlementer la question entre « national » et « international » et mettre en cohérence les pratiques en fonction des valeurs qui doivent prévaloir ».*

Un tel règlement européen pourrait soutenir l'effort d'intégration de l'UE qui doit *« promouvoir la paix et le bienêtre de ses peuples, fondés sur les valeurs qu'elle promeut. Elle n'a pas de règlement pour les garantir en son sein, c'est un paradoxe. Notre proposition vient combler cette lacune ».*

Le principe fondamental de subsidiarité prône une grande proximité avec les citoyens, et celui de proportionnalité les protège. La proposition du Caucus s'appuie sur les mécanismes de protection de

Publication financée avec le soutien du Parlement européen

> **Je suis un nationaliste corse au sens patriote, c'est-à-dire un Peuple corse, communauté vivante, et sa capacité à se projeter dans un projet politique avec une Autonomie de plein droit et de plein exercice.** »
> Gilles Simeoni

cette citoyenneté européenne énoncée dans les traités.

On ne peut rejeter le droit à l'autodétermination sur la base de la simple conviction d'une institution ou d'un État, expose Mario Zubiaga. L'Europe est légitimée à agir par le traité sur le fonctionnement de l'UE qui pose l'interdiction des discriminations en fonction de la nationalité, le respect des droits humains et le principe de la démocratie représentative et des droits des citoyens.
« Il faut offrir une sécurité juridique à toutes les parties, en définissant les droits et obligations de chacune d'elles » appuie un autre expert Zelai Nikolas. Les principes et valeurs à respecter permettant l'exercice du droit à l'autodétermination sont nombreux dans les traités : démocratie, pluralisme, respect de la diversité, principe de souveraineté, respect des droits de l'homme et des droits des minorités, interdiction de l'usage de la violence, principe de coopération, principe de subsidiarité... De là découlent les garanties à accorder aux communautés sous-étatiques : droit à réviser les statuts dans le respect des principes et valeurs de l'Union, dialogue, négociations et accord hors de toute contrainte, solution politique basée sur la volonté démocratique et le respect fondamental des règles de droit, pluralisme politique, principe de clarté, base juridique claire, garantie mutuelle et mécanismes de médiation... De sorte, les États-membres ne pourront pas émettre des réserves et seront obligés d'appliquer cette règle de *« clarté démocratique »*. Le document garantit l'implication légitime des citoyens et l'égalité de toutes les parties. Il prévoit la possibilité de revoir une décision comme de réitérer la procédure. Et *« si un État-membre n'agit pas de bonne foi, le règlement permet l'intervention des institutions européennes qui pourront prendre en compte la déclaration unilatérale de la demande »*.
Le règlement prévoit un régime de transition entre la notification de la demande et la modification du traité. Tous les Etats-membres seront tenus dans ce temps intermédiaire de respecter le potentiel futur État membre. Les institutions européennes deviennent des observateurs garants de cette procédure pouvant intervenir en cas de conflit.

La proposition était rehaussée de l'appui des trois présidents de nations sans État, Père Aragonès, Iñigo Urkullu et Gilles Simeoni, accompagnés en tribune par Izaskun Bilbao Barandica, eurodéputée basque d'EAJ-PNV, membre du *Caucus Self Determination*.
« Il y a un chemin juridique pour répondre à ce problème fondamentalement politique pour les peuples et nations sans État d'Europe » a introduit Gilles Simeoni.
Ce document traduit *« notre attachement à la démocratie en tant que citoyen européen mais aussi notre attachement à l'idéal européen »*
« L'UE qui est la construction la plus aboutie d'un point de vue de l'idéal démocratique, qui exporte volontiers son savoir-faire, s'est montrée jusqu'à aujourd'hui largement impuissante à concevoir les voies et moyens pour prendre en compte des aspirations légitimes » a dit le président de la Collectivité de Corse. Il cite le cas de la Catalogne et *« le silence assourdissant de toutes les grandes démocraties européennes et de l'UE. Il nous faut dépasser par les moyens de la démocratie ce type de situation, pour que l'Europe ne soit pas seulement l'Europe des États-membres, mais l'Europe des peuples et de tous les citoyens »*.
Il faut aussi penser le Droit à l'autodétermination à *« géométrie variable »* pour nous adapter aux différentes situations, nouvel État-membre ou collectivité autonome pleinement reconnue au sein d'un État-membre comme l'aspire la Corse. *« Je suis un nationaliste corse au sens patriote, c'est-à-dire un Peuple corse, communauté vivante, et sa capacité à se projeter dans un projet politique avec une Autonomie de plein droit et de plein exercice »* a réaffirmé Gilles Simeoni, déplorant les difficultés de l'île à se faire entendre, malgré trois élections successives et une représentation électorale de 70 %.

Pour Père Aragonès, *« la liberté de nos peuples repose uniquement sur la volonté de nos peuples. C'est ça l'autodétermination ! Dans le cadre d'un projet européen qui interpelle tous les peuples de l'UE mais aussi des Nations sans État comme les nôtres, il ne s'agit pas uniquement d'avoir des règles du jeu pour régler les conflits de souveraineté, nous sommes ici pour renforcer le projet européen »* affirme le président de la Generalitat de Catalunya. Ce débat est pour lui l'occasion à saisir pour une Europe intégrée, plus cohérente d'un point de vue social, *« pour un avenir meilleur pour tous les peuples européens et leur permettre d'affronter les défis qui se posent »*.
« Nous ferons toujours partie de l'Europe, mais sur la base de notre citoyenneté européenne. Nous voulons des règles partagées, un cadre commun, une « clarté démocratique » qui nous permettent d'exercer notre droit à l'autodétermination et notre place dans le projet européen. La solution c'est la démocratie. Nous avons toujours parié sur la démocratie, nous l'avons fait en octobre 2017 ; nous le referons. La persévérance et le renforcement démocratique de nos institutions pourra rendre l'impossible possible » a conclu le président catalan.

Pour le lehendakari, Iñigo Urkullu, Ukraine, montée des extrêmes droites... les fondements mêmes de l'Union sont ébranlés. *« Face à autant de défis l'UE réagit par le biais de seules mesures macroéconomiques. Il faut travailler à plus d'intégration, veiller au respect des valeurs communes... mettre les gens au cœur de l'Union »*, travailler aux *« transitions sociales et écologiques, et à un développement durable pour l'humain »*.
« L'UE doit affirmer son rôle de dirigeant vis-à-vis des États membres pour faire tomber toutes les résistances qui ne prennent pas en compte la diversité territoriale, dans le domaine par exemple de la santé. L'UE doit pouvoir agir en tenant compte de la pluralité des nations qui la compose » dit encore Iñigo Urkullu. *« Nous voulons une Europe de valeurs et de souveraineté partagées. Il faut pouvoir donner droit à la volonté de nos institutions d'affirmer leur indépendance ou leur autonomie. Nos institutions doivent pouvoir consulter leurs citoyens et faire valoir leur volonté de décider. Ce texte est une contribution positive, un bon point de départ pour un débat apaisé »* dit encore le président basque. *« Construire l'Europe ça veut dire défendre ses principes et valeurs dans chacun des États-membres. L'UE doit trouver des voies de dialogue et de solution. Elle ne peut pas tourner le dos en disant c'est aux États-membres de régler ce problème »*.
Cette proposition de *« clarté démocratique »* sera un point fort des prochaines élections européennes pour les Nations sans État. ■ **Fabiana Giovannini.**

1. Lire Arritti n°2827 : https://arritti.corsica/internaziunale/europa-internaziunale/conference-avec-gilles-simeoni-au-parlement-europeen-ce-31-janvier/

2. François Martinetti et Lisa Volpei pour Femu a Corsica, Pascal Zagnoli pour le PNC, Paul Félix Benedetti et Olivier Sauli pour Core in Fronte.

Agriculture et protection de l'environnement

La nécessaire conciliation pour une agriculture pérenne

Le 1er février, le gouvernement annonçait des mesures pour calmer la colère des agriculteurs, parmi lesquelles la mise en « pause » du plan écophyto 2023. En octobre 2023, l'État s'engageait à maintenir l'objectif de réduction de l'usage des pesticides de 50% d'ici 2030 par rapport à la période de 2015 à 2017, malgré le désaccord de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA).

Une telle annonce de suspension de cette mesure doit interroger le lecteur avisé. En effet, se pose la question de sa légalité. Le 29 juin 2023, le Tribunal administratif de Paris enjoignait le gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour *« réparer le préjudice écologique et prévenir l'aggravation des dommages en rétablissant la cohérence du rythme de diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires »*, notamment via les plans Ecophyto. Le juge administratif enjoignait au surplus le gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour *« restaurer et protéger les eaux souterraines contre les incidences des produits phytopharmaceutiques et en particulier contre les risques de pollution »*. Dans la décision, le juge administratif reconnait la carence fautive de l'État résultant du préjudice écologique engendré par la contamination des eaux souterraines des pesticides, autrement appelés *« produits phytosanitaires »*. Or, le tribunal enjoint au gouvernement d'agir pour réparer ce préjudice écologique de façon effective avant le 30 juin 2024.

À 6 mois de l'échéance fixée par le juge administratif, le gouvernement entend suspendre le plan échophyto et donc renoncer aux objectifs qu'il s'était pourtant lui-même fixé. D'une part, cette annonce va à rebours des principes qui doivent guider les politiques publiques environnementales. Rappelons que l'article 5 de la Charte de l'environnement consacre le principe de précaution et impose aux autorités publiques de prendre des mesures *« provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage »*, même si sa réalisation est incertaine en l'état des connaissances scientifiques. C'est donc le choix inverse qui est fait par cette annonce, le principe de précaution laisse place au principe d'abandon, au profit des revendications d'un syndicat. D'autre part, une telle concession aux revendications de la FNSEA laisse instiller dans l'esprit de l'opinion publique que deux causes s'affrontent : la protection de l'environnement et l'agriculture. Or, les opposer est chose dangereuse, on ne peut imaginer l'un sans l'autre. L'agriculture a besoin d'un environnement sain pour se pérenniser. Si chacun a le *« droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »*, toute personne a le *« devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement »*. Le gouvernement n'est pas exempt de l'obligation de respecter ce devoir... ■

Anne Laure Marietti.

Élections européennes du 9 juin 2024

Le Parti Radical de Gauche et Régions et Peuples Solidaires décident de faire liste commune

« Au-delà d'une sensibilité pro-européenne, le PRG et R&PS embrassent des valeurs et des objectifs communs.
Le progrès social, le respect des droits humains, la décentralisation, la démocratie territoriale, l'ancrage dans les territoires ou encore le respect du vivant et la défense de la diversité culturelle sont autant de points de convergence.
Le quotidien de nos concitoyennes et de nos concitoyens se dégrade et la peur du lendemain prospère faisant ainsi le jeu des populistes qui se nourrissent des angoisses. Il faut leur apporter des réponses crédibles et positives.
Dans la précédente législature, les députés du PRG et R&PS siégeaient côte-à-côte dans le groupe Libertés et Territoires à l'Assemblée nationale.
Aujourd'hui, c'est ensemble que les Radicaux de Gauche et les Régionalistes proposent une liste de rassemblement affranchie de tout extrémisme.
Le PRG et R&PS poursuivent les discussions pour accueillir d'autre composantes représentatives d'un idéal européen enraciné dans le réel.
La liste complète, représentative de toute la société et respectueuse de tous les territoires sera présentée début mars. » ■

Communiqué du 2 février 2024.

** Plus de précisions dans une prochaine édition.*

«***Le présent article a été rédigé*** *avant le «coup de tonnerre» de la mise en garde à vue du préfet Bonnet. Ce qui n'altère par le commentaire»*, écrivait Max Simeoni en préambule de cet éditorial, tout début mai 1999… au lendemain de l'affaire Bonnet. Connaître la véritable nature et tout le potentiel retors du jacobinisme, était l'un de ses bons conseils constants auprès des nationalistes… Il n'est pas inutile aujourd'hui de rappeler cette leçon dans le contexte où d'autres types de barbouzeries tentent bien quelques déstabilisations à un moment crucial de notre avenir…

Barbouzes et fiers de l'être !

par Max Simeoni

«*L'enquête confirme les soupçons qui pèsent sur les gendarmes, les mobiles des incendiaires restent flous*» (*Le Monde* du 30 avril). *Le Monde* est prudent, mais soyons sérieux.

Les flammes de la paillote ont éclairé à giorno la nature du GPS qui a été créé à la demande expresse du Préfet Bonnet. Comment imaginer qu'il ait versé allègrement, à peine né, dans l'action barbouzarde, alors qu'il est constitué de «militaires» formés à n'obéir qu'aux ordres, et écrits la plupart du temps ?

Le ridicule de cet échec ne doit pas amener à sous-estimer la gravité qu'il révèle. Inattention ? Inexpérience ? Sans doute : la mission «paillote» paraissant aux incendiaires sans grand risque. Si le pot aux roses n'avait pas été connu si tôt, si ces pandores avaient eu le temps de se roder un peu mieux, ils auraient pu d'une provocation à l'autre, nous faire battre entre nous et d'un règlement de comptes à l'autre, ils auraient lancé et entretenu la toupie de la guerre civile larvée. Leur existence aurait paru encore plus nécessaire, leurs pouvoirs exceptionnels et leurs moyens décuplés. On aurait fini peut-être avec l'article 16 de la Constitution. Le but recherché est bien d'éloigner pour toujours une solution politique du problème et d'imposer «l'État de droit» jacobin.

Pour le pouvoir le souci est de travailler et placer le fusible le plus bas possible. L'échelon minimum pour l'heure se situe au colonel Mazères et à quelques officiers sous ses ordres ou en relation avec lui. Il n'est plus possible en regard des faits connus d'en rester aux seuls «rambo» en zodiac.

L'échelon au-dessus, je dirais plutôt à côté, est le préfet lui-même, «père biologique et légal» du GPS. S'il saute, son ministre, le premier ministre été le gouvernement ont des comptes à rendre. De toutes façons leur responsabilité politique est en cause même pour des faits qu'ils auraient pu ignorer.

Dans une véritable démocratie, où la séparation des pouvoirs est réelle, ils auraient, du moins certains d'entre eux, des comptes à rendre à la justice. Un Watergate même petit ne se verra jamais en France, car la «raison d'État» à la française est le filet de protection des funambules jacobins. Ils ne risquent rien.

Le jacobinisme est porteur d'un gène totalitaire qui se manifeste quand l'environnement le sollicite. La République française est née de la guillotine. Elle est prête à redresser des échafauds si besoin, les coups «tordus» sont des coups nécessaires contre qui conteste la nature de l'État républicain : c'est un ennemi intérieur qu'il faut réduire à tout prix. Il s'agit d'un devoir, d'une mission sacrée… Ceux qui hésitent sont des irresponsables, des humanistes farfelus, ou des alliés conscients ou non de l'anti-France, en un mot de la graine de traîtres. Le peuple, la nation, l'État unitaire sont une trinité en une seule et même personne comme la trinité divine. Qui en doute est un hérétique à qui il convient d'appliquer l'inquisition.

L'Unité de leur France intégrationniste n'est qu'un intégrisme qui perçoit toute différence comme une maladie mortelle, et comme un pêché capital.

Les jacobins sont intégristes. M. Barre est dans cette sensibilité. «Dedans ou dehors» du système. *«Toutes les lois de la République ou larguez les amarres !»* Il l'assortit d'une menace de chantage à la coupure de toutes les aides. *«Fini le pognon !»* On a envie de lui dire : chiche ! Le peuple corse peut ailleurs trouver d'autres fonds plus utiles et moins d'assistance. Apprentis sorciers ceux qui croient qu'on peut indéfiniment monnayer les besoins matériels d'un peuple contre sa soif de liberté et de dignité !

Depuis 40 ans, la barbouzerie n'a pas cessé en Corse. Les deux violences, celle des clandestins comme la leur, s'alimentent. Mais la gravité est majorée pour celle de l'État car «l'État de droit» ne doit jamais utiliser ce genre de moyens illicites. Son arsenal normal est assez bien pourvu pour lutter contre la clandestinité. Les moyens barbouzards tendent à fausser le jeu des combats des idées. Ils sont une perversion de «l'État de droit» et du jeu démocratique.

Nous avons eu déjà des préfets qui ont couvert, voire susciter des réseaux barbouzards : Bertolini chef du service incendie, Francia avec leur bénédiction et ceux des grands élus, des commissaires de police dans ces réseaux, des contre-attentats avec recherche d'escalade intentionnellement mortelle, etc. : il y aurait de quoi écrire un feuilleton sur 40 ans.

Infiltration, manipulation, coups tordus n'ont jamais cessé. Juridictions spéciales : Cour de Sûreté de l'État sous la droite et 14e chambre avec la gauche, DNAT et gendarmerie hors des normes, sans compter les services habituels RG et services spéciaux.

L'Histoire de la Corse avec Pasquale Paoli n'a pas de leçon de démocratie à recevoir et elle peut en donner. Certes, on est passé avec la philosophie des Lumières, du sujet au citoyen, mais infirme et privé de toute dimension culturelle et historique : la table rase.

La France est une démocratie qui est restée naine. Tout jacobin est un barbouze potentiel et fier de l'être. ■

Internaziunale

Michelle O'Neill

Première présidente républicaine pour l'Irlande du Nord

Républicains, principalement catholiques, et unionistes, essentiellement protestants, forment deux camps opposés au sein de la société d'Irlande du Nord. Au point d'avoir connu une guerre civile de trente ans qui a pris fin grâce aux « accords du vendredi saint », en 1998. De tous temps, ce sont les unionistes qui ont dominé les institutions nord-irlandaises, y compris depuis l'accord de 1998 qui prévoit que le premier ministre appartienne au parti sorti en tête de l'élection. Jusqu'à présent les unionistes du DUP l'avaient toujours emporté.
Il y a deux ans, pour la toute première fois, c'est le Sinn Fein qui est arrivé en tête du scrutin. Mais, depuis, le DUP a bloqué l'élection d'un nouveau Premier ministre en boycottant le Parlement de Stormont.

Mis sous pression par Londres, Washington, Dublin et Bruxelles réunis, le DUP a fini par craquer. Le parlement nord-irlandais, enfin réuni, a nommé Michelle O'Neill, la tête de liste du Sinn Fein, comme première ministre de l'Irlande du Nord.
Leur victoire électorale de 2022 avait déjà été pour le Sinn Fein, qui était le soutien affiché de l'IRA durant la guerre civile, une consécration politique, conséquence d'un recentrage du parti sur une option résolument pro-européenne, devenue capitale après la décision britannique du Brexit.
Le Brexit a en effet pour conséquence mécanique de partager l'Irlande en deux, britannique au nord, européenne au sud. Mais l'accord du vendredi saint, qui a valeur de traité international, stipule que l'Irlande ne serait plus jamais séparée par une frontière physique, ce qui, quand Irlande et Royaume Uni étaient l'un et l'autre membres de l'Union européenne, allait de soi. Une fois le Royaume Uni sorti de l'UE, les négociateurs européens ont soutenu le principe du « protocole nord-irlandais » qui ouvre à l'Irlande du Nord la possibilité de participer à la fois à l'espace économique européen, donc sans frontière intérieure, tout en appartenant à l'espace économique britannique.
Toutefois l'UE ne pouvait autoriser les productions britanniques à pénétrer en Europe via l'Irlande sans être contrôlées. La solution trouvée, finalement acceptée par le Royaume Uni depuis que Rishi Sunak en est le premier ministre, consiste à contrôler les marchandises destinées à l'Europe avant qu'elles ne débarquent à Belfast, c'est-à-dire en Mer d'Irlande.
Pour les unionistes, ce protocole « nord-irlandais » revenait à éloigner leur territoire de son appartenance britannique, et ils ont décidé de boycotter les institutions d'Ulster jusqu'à sa dénonciation.
Mais le « protocole nord-irlandais » est désormais en place, et les Unionistes ont dû se rendre à l'évidence qu'il serait définitif. Puis, seconde couleuvre bien difficile à avaler, ils ont dû consentir à la désignation de la tête de liste du Sinn Fein comme première ministre, compte tenu des résultats de l'élection de 2022.
Michelle O'Neill, 47 ans, a salué son élection en parlant d'un *« jour historique »* et en déclarant qu'il *« aurait été inimaginable pour la génération de ses parents qu'un nationaliste républicain dirige l'exécutif local »*. Elle a aussi veillé à rassurer les protestants, promettant une gouvernance inclusive et en accomplissant certains gestes, en rupture avec la tradition républicaine, comme sa participation aux funérailles de la reine Elisabeth II, puis au couronnement de Charles III.
L'Irlande du Nord, pas à pas, construit son avenir. ■ **F.A.**

« Bloody Sunday », 30 janvier 1972

52 ans après le massacre des manifestants nord-irlandais

Le 30 janvier 1972, un régiment de parachutistes britanniques réprimait une marche pacifique contre les discriminations envers la minorité catholique à Derry en Irlande du Nord, faisant plus d'une dizaine de morts…

À l'époque, l'Irlande du Nord est à grande majorité protestante et les discriminations envers les catholiques sont courantes dans l'emploi, le logement ou encore la justice. Le « Bloody Sunday » est un moment majeur du conflit nord-irlandais opposant les catholiques, souhaitant la réunification de l'Irlande, et les protestants souhaitant rester partie du Royaume-Uni. Ce conflit de trente ans fera 3 500 morts et 45 000 blessés jusqu'à la signature des Accords de paix en 1998.
Le dimanche 30 janvier 1972 à Derry, une marche pacifique pour protester contre la loi sur l'internement permettant d'emprisonner des militants sans jugement est organisée à la suite de l'appel de l'association nord-irlandaise pour les droits civiques (Nicra). Cette loi est en fait dirigée contre les catholiques républicains et plus particulièrement contre les soldats de l'IRA. En 1968, une précédente marche de la Nicra organisée pour protester contre les discriminations dans l'attribution des logements sociaux avait donné lieu à des affrontements, marquant le début de la période des « Troubles ». C'est dans ce contexte que les autorités britanniques décident d'autoriser la manifestation mais de modifier son tracé pour qu'elle prenne uniquement place dans la zone catholique de la ville, ségréguée entre les protestants et les catholiques. Des barricades sont alors posées pour marquer le parcours et sont surveillées par un régiment de parachutistes de l'armée britannique.

Ce jour-là, près de 20 000 manifestants défilent alors dans les rues de Bogside, quartier catholique de Derry,

point culminant de la discrimination des protestants envers les catholiques. La manifestation est menée par Bernadette Deylin, députée catholique au Parlement du Royaume-Uni, qui dénonce les condamnations sans procès de militants républicains. À la fin de la manifestation, de jeunes manifestants quittent le cortège et se dirigent vers les soldats postés au croisement de Bishop Street et de Rossville Street, des parachutistes britanniques du premier bataillon amenés en renfort de Belfast. Dans un mouvement de foule, les militaires ouvrent le feu et tuent quatorze militants dont sept adolescents, et blessent seize autres personnes dont certains gravement. Plus d'une centaine de coups seront tirés vers les manifestants, dont la plupart dans le dos.
Deux versions de ce jour sanglant s'affrontent alors pendant des dizaines années. Certains témoignages rapportent que les militaires ont tiré sur des manifestants pacifiques, parfois déjà à terre. Selon l'armée britannique les soldats n'ont fait que répliquer à des tirs de manifestants armés, identifiés comme des membres de l'IRA, qui récuse les accusations. Le gouvernement britannique retient la version des parachutistes, en dépit de l'absence de victimes chez les militaires et de l'absence d'armes retrouvées du côté des manifestants. Ce n'est qu'à partir de 1998 avec la signature des Accords de Paix que la thèse officielle est remise en cause. Un rapport d'enquête publié en 2010 contredit la version de l'armée et conclut que l'armée britannique a bien tiré en premier contre les manifestants non armés et non identifiés comme membres de l'IRA. Des excuses beaucoup trop tardives ont été présentés par l'ancien Premier ministre David Cameron qui a qualifié l'action de l'armée comme « injustifiable », en 2011.

Cette année, la commémoration du massacre du 30 janvier 1972 prend une autre dimension alors que Michelle O'Neill, vice-présidente du Sinn Fein, est devenue Première ministre d'Irlande du Nord ce samedi 3 février. C'est la première fois qu'une républicaine favorable à l'unification de l'Irlande devient cheffe du gouvernement nord-irlandais. La nouvelle Première ministre a estimé être *« dans une décennie d'opportunités »* et a évoqué dès le lendemain de son élection un référendum sur l'unification de l'Irlande dans les dix prochaines années. Cette victoire électorale majeure permet de rêver à nouveau en une Irlande unifiée. ■ **Pauline Boutet-Santelli.**

Processus Autonomìa 2024

Présence des nationalistes corses à Bruxelles

En marge du *Caucus Self Determination*, profitant de la présence à Bruxelles des trois partis nationalistes soutenant le processus d'autonomie de la Corse, une réunion d'information a eu lieu au Parlement européen, en présence de François Martinetti et Livia Volpei, responsables de Femu a Corsica, Pascal Zagnoli, secrétaire national du PNC, Paul Félix Benedetti et Olivier Sauli, responsables de Core in Fronte.
Présents notamment, Lorena Lopez de Lacalle, présidente de l'Alliance Libre Européenne, Roccu Garoby, directeur du groupe des eurodéputés ALE, Jordi Solé, eurodéputé catalan d'Esquerra Republicana de Catalunya, vice-président du groupe Verts-ALE, Pernando Barrena, responsable EH-Bildu, ancien eurodéputé basque au Parlement européen, Zsolt Szilagyi du parti des hongrois de Roumanie, membre du bureau de l'ALE, Wouter Patho, responsable flamand de la NVA, parti également membre du bureau de l'ALE, Christian Guyonvarch, élu régional de l'Union Démocratique Bretonne, Claire Gago, vice-présidente du Partit Occitan, Miquel Angel Maria, coordinateur de Mes per Minorca, ...
Dans une déclaration commune lue en préambule, Femu, PNC et Core in Fronte se proclament *« la représentation nationaliste unie derrière la délibération du 5 juillet 2023 »* soulignant l'importance *« de parler collectivement parce que ce processus avec l'État va se gagner par l'union des forces nationales mais aussi avec un élargissement nécessaire »*.
Rappelant le *« conflit ininterrompu avec l'État français depuis les années 70 »*, la répression, le non-développement, *« l'imposante majorité des Corses »* (70 % de suffrages nationalistes aux dernières élections territoriales), le texte souligne qu'il a fallu des *« décennies de luttes, des années de prison, des cortèges de drame »* et l'assassinat en prison d'Yvan Colonna, puis le *« soulèvement d'un peuple porté par sa jeunesse »* pour que s'ouvre enfin des discussions avec l'État. Un chemin ouvert vers l'autonomie par la modification de la Constitution et un Titre spécifique à la Corse.
La détermination nationaliste s'exprime à travers le vote de la délibération Autonomìa 2024 à 73 % des élus de l'hémicycle, qui demande le transfert du pouvoir législatif, la reconnaissance du peuple corse historique et de ses droits, un statut de coofficialité pour sa langue, un statut de résident pour lutter contre la dépossession foncière, et une clause de revoyure à 15 ans pour une évolution possible vers un droit à l'autodétermination.
« La Corse ne fait que réclamer ni plus ni moins qu'un statut déjà commun à toutes les îles de Méditerranée depuis plus d'un demi-siècle... Nous sommes résolus et déterminés à œuvrer pour la pleine réussite de ce processus politique » ont déclaré solennellement les trois partis nationalistes, afin de *« porter la voix d'un peuple debout qui ne renoncera jamais, pour faire flotter le drapeau à la tête de maure de Pasquale Paoli et dire à l'Europe qu'il y a un chemin commun à construire, l'avenir de notre liberté et de la nation corse comme nation d'Europe »*.
La suite très bientôt on l'espère, lors d'une prochaine venue du ministre de l'Intérieur en Corse. ■ **F.G.**

SUD CORSE BOISSONS
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : PIATTONE
20131 PIANOTTOLI CALDARELLO

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans ARRITTI n°2827 le 01/02/2024, concernant la société SUD CORSE BOISSONS :
Lire :
Objet social : Le commerce de gros de produits d'alimentation, de toutes boissons et spiritueux.
En lieu et place de :
Objet social : Le commerce de gros et au détail, la fabrication, l'embouteillage, la distribution de toutes boissons ; le commerce de gros et au détail de produits alimentaires et de tous produits ménagers.

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sartène du 30 janvier 2024,
la Société SARL BSR BOISSONS - SARTENE - RIZZANESE, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé Zone Artisanale Rizzanese, 20100 Sartène, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n° 493 251 615 a confié à
la Société SUD CORSE BOISSONS, Société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, dont le siège social est situé à Piattone, 20131 Pianottoli-Caldarello, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio,
L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de distribution de produits d'alimentation et de spiritueux situé Zone Artisanale Rizzanese, 20100 Sartène,
Pour une durée d'une année à compter du 3 janvier 2024, renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis
signé SUD CORSE BOISSONS. Le locataire-gérant.

ROCCA MANAGEMENT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 743 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : CARTARANA
20169 BONIFACIO
753 019 066 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 01 février 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Stéphanie ROCCA, demeurant à Cartarana, 20169 Bonifacio, pour une durée illimitée à compter du 01 février 2024.

Pour avis. La Gérance

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA EN DATE DU 30/01/2024 PRONONÇANT PLAN DE CONTINUATION, **CHARCUTERIE PAOLI (SAS)**, RÉGIME GÉNÉRAL, POLVEROSO 20228 LURI COMMISSAIRE À L'EXÉCUTION DU PLAN : SELARL ETUDE BALINCOURT (ME FRÉDÉRIC TORELLI) 15 BOULEVARD DU GÉNÉRAL DE GAULLE 20200 BASTIA

POUR EXTRAIT,
LA SELARL CASANOVA & BENEDETTI, GREFFIER

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE
ET MISE EN LIQUIDATION AMIABLE.

Dénomination sociale : NOSTRA PIETRA
Forme : SCI en liquidation
Siège social : lieudit Noce
20213 CASTELLARE DI CASINCA
SIREN 919 146 530 R.C.S.de Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2024, les associés réunis en assemblée ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. M. Jean-Philippe LORENZI demeurant résidence saint Florent a2 20600 BASTIA a été nommé en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus, pour terminer les opérations,
réaliser l'actif, acquitter le passif, lui ont été confiées.
Le siège de liquidation est fixé à : chez le gérant M. Jean-Philippe LORENZI demeurant résidence saint Florent a2 20600 BASTIA, au même titre que l'adresse de correspondance.
Mention sera faîte au R.C.S.de Bastia.

Pour avis et mention.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 15 mai 2023, à BASTIA.
Dénomination : AD LITEM.
Forme : société de participations financières de profession libérale d'avocat à responsabilité limitée unipersonnelle.
Siège social : 16 Boulevard Hyacinthe de Montera, 20200 Bastia.
Objet : - La détention des parts ou de parts sociales de sociétés ayant pour objet l'exercice de deux ou plusieurs des professions d'avocat, de notaire, d'huissier de justice, de commissaire priseur judiciaire, d'expert-comptable, de commissaire aux comptes ou de conseil en propriété industrielle ; - La participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de ladite profession ; - Toutes activités accessoires en relation directe avec son objet et destinées exclusivement aux sociétés ou aux groupements dont elle détient des participations.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 200000 euros
Gérant : Madame Laurence GAERTNER DE ROCCA SERRA, demeurant 30 Boulevard Auguste Gaudin, 20200 Bastia
La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

CARROSSERIE DI ACQUALONGA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : RN 193 (DERRIERE MAIRIE ANNEXE), MEZZAVIA, 20167 AJACCTO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 22 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : CARROSSERIE DI ACQUALONGA
Sièse social : RN 193 (derrière mairie annexe), Mezzavia, 20167 AJACCIO
Obiet social : Tous travaux de carrosserie, de tôlerie et de peinture de véhicules, le dépannage, le transport et le gardiennage de véhicules, l'entretien et la réparation automobile, la transformation de véhicules, la location de véhicules, l'achat et la vente de véhicules d'occasion, l'achat et la vente de pièces détachées auto, neuves ou d'occasion.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Fabrice DE BARTOLO, demeurant RN 193 (derrière mairie annexe) Mezzavia 20167 AJACCIO, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

Pour avis. La Gérance

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS
Marie-Micheline Leandri - Anne-Marie Leandri
Avocats - 1, Avenue Beverini - 20000 AJACCIO
Tél. : 04 95 23 17 51 - Fax : 04 95 23 17 14
leandri.avocats@orange.fr

AVIS

SAS MARAZUL
Le Centre Nautique – Quai Nord –
20169 BONIFACIO
RCS d'Ajaccio : 915 342 661

Suivant délibération du 6 décembre 2023, les associés de la SAS MARAZUL ont pris acte de la démission de la SAS SOREA de ses fonctions de Présidente et ont désigné Monsieur Antoine LANTIERI en qualité de Président de la SAS MARAZUL, le tout avec effet à la date dudit jour.

Alerte aux biomédias Appel à témoignages

L'Association Mare Vivu alerte sur plusieurs cas de pollution aux biomédias.
Pour rappel, en 2021 Mare Vivu avait fait partie avec Surfrider Foundation et Global Earth Keeper des lanceurs d'alerte sur cette pollution survenue en Corse. Depuis, et grâce en partie aux nombreux signalements reçus, une procédure judiciaire a été enclenchée par l'Office de l'environnement de la Corse.
Au vu du grand nombre de nouveaux filtres aperçus sur plusieurs plages de Haute-Corse, un nouvel appel à témoignages est lancé. Pour contribuer à ce travail, il suffit de transmettre à l'adresse suivante contact@mare-vivu.org ou au 06 02 56 73 00 :
- Le nom de la plage et sa localisation (commune ou point gps)
- Le nombre de biomédias, en précisant s'ils ont été collectés ou juste observés
- La date de l'observation
- Une photo ou une description (indispensable pour permettre de les classifier).

Petits filtres en plastique utilisés dans les bassins de certaines stations d'épuration municipales ou industrielles, plusieurs incidents ou malfaçons peuvent conduire à des pollutions parfois impressionnantes de ces biomédias dans le milieu naturel. Ils sont *« porteurs de bactéries qui peuvent avoir des conséquences sur votre santé. Portez des gants, et désinfectez-vous les mains après les avoir touchés ! »* alerte encore Mare Vivu. ■

Association Mare Vivu - contact@mare-vivu.org - https://mare-vivu.org - +33 (0) 6 02 56 73 00

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI BIGUGLIA BORDEAUX 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262